

**DÉLIBÉRATION N°2022-23_064
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 8 mars 2023

Point n°6 Offre de formation du 3^{ème} cycle – formations doctorales

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur et notamment son article 2 ;
Vu les statuts de l'université de Franche-Comté et notamment son article 30 ;
Vu la délibération n° 2022-2023_09 du 8 mars 2023 du Conseil académique de l'université de Franche-Comté approuvant l'offre de formation du 3^{ème} des formations doctorales.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'offre de formation du 3^{ème} cycle des formations doctorales de l'université de Franche-Comté, présentée en annexes.

Besançon, le 29 mars 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexes / pièces jointes :

Annexe 6.1 – DA03 – Tableau des écoles doctorales et des domaines scientifiques en demande d'accréditation

Annexe 6.2 – DA05 – Fiche de réponse aux recommandations du HCERES ED LECLA

Annexe 6.3 – DA05 – Fiche de réponse aux recommandation du HCERES ED SEPT

Annexe 6.4 – DA05 - fiche de réponse aux recommandations du HCERES ED SPIM

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

DA03 -LISTE DES ÉCOLES DOCTORALES EN DEMANDE D'ACCRÉDITATION (document destiné à la DGESIP)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-20231 VAGUE C

Établissement :

Numéro, Sigle et Intitulé	Champs disciplinaires (1 à 10)	Établissements co-accrédités*		Partenaires**
		Délivrance partagée (souligner l'établissement support de l'ED)	Délivrance conjointe	
n° 553, CP, Carnot-Pasteur	1, 2, 3, 4	<u>uB</u> / uFC		
n°593, DGEP, Droit, Gestion, Economie et Politique	7	<u>uB</u> / uFC / IAD		
n° 554, ES , Environnements-Santé	3, 5, 10	<u>uB</u> / uFC / IAD		
n°592, LECLA, Lettres, Communication, Langues, Art	6	<u>uFC</u> / uB		
n°594, SEPT, Société, Espace, Pratiques, Temps	6, 7, 9, 10	<u>uFC</u> / uB / IAD / UTBM		
n°37, SPIM, Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques	2, 8, 9	<u>uFC</u> / uB / ENSMM / UTBM		

ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques ; IAD : Institut Agro Dijon ; uB : Université de Bourgogne ; uFC : Université de Franche-Comté ; UTBM : Université Technologique de Belfort-Montbéliard

* Les établissements co-accrédités délivrent le diplôme de doctorat, seuls s'ils sont en délivrance partagée, conjointement s'ils sont en délivrance conjointe.

** Les établissements partenaires ne délivrent pas le diplôme de doctorat.

(NB : les établissements co-accrédités en délivrance conjointe et les établissements partenaires étaient auparavant regroupés, sans distinction, au sein de la catégorie "établissements associés").

Champs disciplinaires (DS) : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

DA05 - FICHE DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU HCÉRES EN VUE DE L'ACCRÉDITATION D'UNE FORMATION DU 3^E CYCLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Franche-Comté

Établissement(s) co-accrédité(s) : Université de Bourgogne

n°592, LECLA, Lettres, Communication, Langues, Art	
Caractérisation de la formation	
Domaines disciplinaires pour lesquels l'ED demande une accréditation	6
Évolution de la formation <i>Préciser la nature de l'évolution de la formation</i>	Renouvellement avec modifications : Changement d'établissement demandant la co-accréditation
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan et du projet de la formation du 3^e cycle	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	L'HCERES a fait 3 recommandations auxquelles l'ED est déjà en train de répondre : <ul style="list-style-type: none"> « Clarifier le statut et la place d'ERCOS dans l'ED. » Comme cela a déjà été signalé parmi les erreurs factuelles, ERCOS a rejoint ELLIADD en 2016, constituant un « pôle émergent » qui était et restait attaché à l'ED SPIM. Il n'y a donc aucun doute sur le fait que le pôle ERCOS ne relève pas de l'ED LECLA. Pour qu'aucune ambiguïté ne demeure, le Règlement intérieur de l'ED va être modifié pour bien

	<p>préciser que, parmi les 5 laboratoires relevant de l'ED LECLA, il y a un cas particulier pour le pôle ERCOS d'ELLIADD (UR 4661) qui relève de l'ED SPIM. Une convention sera réalisée pour préciser ce point, conformément aux attentes formulées par l'arrêté du 26 août 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> « Pour augmenter la mobilité sortante des doctorants et des enseignants, développer à l'échelle de l'ED les partenariats internationaux ainsi que les formations trans-disciplinaires favorisant la mobilité » <p>La jeune ED LECLA a subi directement le poids des années COVID, ce qui a perturbé son fonctionnement, en particulier concernant les échanges internationaux. Alors que la moitié de ses doctorants sont internationaux et que diverses cotutelles ont été mises en place, l'ED s'engage à œuvrer dans le sens de cette recommandation.</p> <ul style="list-style-type: none"> « Pour renforcer encore l'implication des doctorants et leurs interactions (déjà un point fort), créer comme dans d'autres ED, un atelier de doctorants pour des présentations de l'état d'avancement des travaux, et prévoir une journée de doctorants LECLA organisée par les doctorants. » <p>Le règlement intérieur de l'ED précise, dans les actions annuelles, l'organisation d'« Une journée d'études "jeunes chercheurs" » organisée par les doctorants. Là encore, le COVID a mis à mal ces perspectives, même si l'ED a organisé un Forum de ses doctorants en ligne le 17 juin 2021. En lien avec les laboratoires et l'association des doctorants de l'ED LECLA ThèsEnvies, l'ED s'engage à développer les actions préconisées qui entrent dans la logique des nombreuses interactions entre doctorant.e.s que l'ED favorise déjà.</p>
--	--

DA05 - FICHE DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU HCÉRES EN VUE DE L'ACCREDITATION D'UNE FORMATION DU 3^E CYCLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Franche-Comté

Établissement(s) co-accrédité(s) (ordre alphabétique) : Institut Agro Dijon, Université de Bourgogne, Université Technologique de Belfort-Monbeliard

n°594, SEPT, Société, Espace, Pratiques, Temps	
Caractérisation de la formation	
Domaines disciplinaires pour lesquels l'ED demande une accréditation	6, 7, 9, 10
Évolution de la formation <i>Préciser la nature de l'évolution de la formation</i>	Renouvellement avec modifications : Changement d'établissement demandant la co-accréditation
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan et du projet de la formation du 3^e cycle	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	La direction de l'école doctorale Sept remercie le comité pour ses remarques et conseils. Le comité recommande les points suivants : • <i>Mieux faire vivre l'interdisciplinarité.</i>

L'école doctorale Sept a effectivement un champ disciplinaire très large (histoire, histoire de l'art, histoire du droit, langues et littératures anciennes, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, sciences du sport, sociologie). Nous nous appuyons notamment sur les MSH des deux universités (via des conférences, un prix de thèse interdisciplinaire, des formations...) pour tenter de faire vivre l'interdisciplinarité. Nous allons tenter d'accentuer encore les échanges entre disciplines.

- *Intensifier l'animation et la communication interne.*
- *Affirmer l'identité de l'ED et développer le sentiment d'appartenance.*
- *Améliorer la visibilité de l'ED.*

Nous prenons bonne note de ces suggestions et tacheront d'œuvrer dans ce sens.

Par ailleurs, pour répondre à une remarque sur la mise en place des comités de suivi de thèse, nous sommes en train de finaliser la mise en place de l'arrêté du 26 août 2022.

Comme suggéré, nous allons également essayer d'accroître notre offre de formation à distance.

DA05 - FICHE DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU HCÉRES EN VUE DE L'ACCREDITATION D'UNE FORMATION DU 3^E CYCLE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Franche-Comté

Établissement(s) co-accrédité(s) (ordre alphabétique): École Nationale Supérieure de Mécanique et des
Microtechniques, Université de Bourgogne, Université Technologique de Belfort-Montbéliard,

n°37, SPIM, Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques	
Caractérisation de la formation	
Domaines disciplinaires pour lesquels l'ED demande une accréditation	2, 8, 9
Évolution de la formation	Renouvellement avec modifications : Changement d'établissement demandant la co-accréditation
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan et du projet de la formation du 3^e cycle	
1- « Formaliser dans le RI les modes de fonctionnement du CSI en précisant que l'encadrement du doctorant ne peut en faire partie »	Le nouvel arrêté du 26 août 2022 modifie la composition et la fréquence de réunion des comités de suivi de thèse (CSI) ce qui implique une évolution importante de la façon dont ils étaient réalisés au sein de SPIM jusqu'à présent. De nouvelles règles de fonctionnement des CSI vont être établies et inscrites dans le règlement intérieur de l'ED SPIM après validation par le conseil de l'ED. Un groupe de travail a d'ores et déjà été créé pour établir les nouvelles modalités en termes de composition et de déroulement du CSI. Les résultats du GT devraient être proposés au printemps

